Zeitschrift: Femmes suisses et le Mouvement féministe : organe officiel des informations de l'Alliance de Sociétés Féminines Suisses

Herausgeber: Alliance de Sociétés Féminines Suisses

Band: 64 (1976)

Heft: 11

Artikel: Cinéma suisse

Autor: [s.n.]

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-274664

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 15.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

CINEMA SUISSE

Nous n'avons pas beaucoup de cinéastes femmes, et femmes suisses, de surcroît. Je n'en connais personnellement que deux ou trois, l'une des plus charmantes est Jacqueline Veuve, qui vient de présenter dans le canton de Vaud trois courts métrages intéressants:

SUSAN

Production et réalisation: Jacqueline VEUVE. Montage: Mary WATSON. Caméra: Pat STERN. Commentaires: français. Longueur: 15 minutes.
Réalisé dans le cadre du MIT.

Susan, 30 ans, américaine, a écrit en français une thèse de doctorat sur Marguerite DURAS. Elle enseigne maintenant, à temps partiel, le français à l'Université d'Harvard près de Boston.

Son temps libre, elle l'a passé à apprendre le karaté; elle s'est passionnée pour ce sport martial. Aujourd'hui elle l'enseigne à d'autres femmes.

Pourquoi ce professeur de français enseigne-t-il également le karaté? A l'origine, une mauvaise expérience amoureuse. Mais cela seul ne saurait expliquer cette activité étrange pour une femme.

Pour comprendre cette démarche, il faut se rappeler du mouvement de libération de la femme aux Etats-Unis, mouvement pouvant revêtir des aspects très variés allant de l'anti-féminité à une certaine agressivité contre les hommes. Ce thème est développé dans le film. Puis il faut se souvenir des réelles conditions d'insécurité qui règnent pour les femmes dans la banlieue de Boston.

Le montage alterné des confessions de Susan et de Susan tour à tour professeur de français et de karaté est un témoignage de l'attitude de certaines femmes à l'égard des hommes dans un pays où les relations entre les deux sexes se sont altérées pendant ces vingt dernières années.

Swiss graffiti

ou: Lettres de plein-air

Réalisation et production: Jacqueline Veuve et Monique Renault. Montage: Edwige Ochsenbein. Musique: Talal Drouby.

6 minutes, coul., optique et magnétique, musique, sans commentaires. La création du monde revue et corrigée par deux femmes. Dieu magicien a décidé de créer un paradis. Il sort de son grand chapeau ce paradis: la Suisse qu'il couvre d'arbres, de vaches et puis enfin... naît Adam. Adam après avoir exploré son paradis crée à partir d'une de ses côtes Eve.

L'homme est représenté par un pénis en érection, la femme par un corps-tronc: deux seins, un sexe, des cuisses. Ces graffitis célèbres sont dessinés sur tous les murs du monde.

Une fois Eve créée on la retrouve avec Adam dans les rôles attribués par celui-ci: homme-pénis actif à tour de rôle mangeur de pommes, électeur, militaire, politicien, caméra, cigare, télévision et femme-passive à tour de rôle: tricot, balai, fauteuil, Betty-Boop, infirmière, cendrier, etc... Finalement Eve fatiguée de sa passivité... se révolte, devient symbole féminin, c'est-à-dire femme, et oblige Adam à devenir symbole masculin, c'est-à-dire homme adulte.

Ce film inspiré par les graffitis muraux a été dessiné avec de la craie sur une plaque de ciment.

Mais, vous les filles...

Production: Centre de télévision du cycle d'orientation de Genève. Réalisation: Jacqueline VEUVE. Scénario: Gérard SEGAPELLI et Jacqueline VEUVE. Montage: Edwige OCHSENBEIN. Caméra: Edouard BOIS-DE-CHENE. Son : Jean-Pierre MARTI. Commentaire: Français. Format: 16 mm couleur. Longueur: 35 minutes.

Le film confronte les aspirations d'un groupe d'adolescents de 14 ans et la réalité adulte.

A travers les thèmes abordés: le travail de la femme, le mariage, les enfants, la crèche, on pose le problème du rôle de la femme dans notre société, de sa place dans le monde du travail.

Le montage alterné des questions des adolescents et des réponses, de Danièle, sans profession, abandonnée avec ses 2 enfants par son mari, de Nicole, sans profession, 4 grands enfants, qui cherchent à se recycler, de Lydia, dentiste, qui se recycle après un arrêt de 30 ans, de Martine, infirmière, de Janine, médecin, des pères et mères amenant leurs enfants à la crèche, de Nadia, apprentie-ramoneuse et Françoise, apprentie-menuisière, qui, elles, ont eu le courage de se lancer dans des métiers dits « masculins », donne une idée du fossé qu'il y a entre la vie rêvée de ces filles et garçons et la vie vécue des adultes.

Le film nous fait comprendre qu'il faudra des siècles pour que « ça » change, pour que tombent les préjugés des garçons et filles vis-à-vis des filles, des femmes, pour que la femme ait un choix professionnel égal à l'homme, pour qu'elle ne soit plus frustrée de sa propre vie, de ses propres sentiments.

Elle a également présenté:
Le panier à viande
L'Ecole et la Vie
Les lettres de Stalingrad, ce dernier produit par le Cycle d'orientation de Genève.

Nous voterons le 5 décembre

suite de la page 1

leurs prix sans de bonnes raisons, mais encore qu'ils les abaissent si leurs coûts diminuaient du fait des rapports de change. En effet, si le niveau élevé du franc suisse rend la compétition difficile pour les produits exportés par notre industrie, les produits importés — ceux qui sont directement consommés tels quels comme ceux qui servent à des fabrications plus élaborées en Suisse — sont souvent devenus plus avantageux.

Ainsi la surveillance des prix n'a plus seulement sa justification en temps de surchauffe. Elle sert aussi maintenant à tirer le meilleur parti des courants d'échanges commerciaux et à contrebalancer autant que possible les désavantages du niveau du franc.

Les adversaires de la surveillance des prix font valoir qu'elle est inutile, car la concurrence est devenue si âpre que les entreprises sont quasiment obligées de diminuer leurs prix sans qu'il faille pour cela un bureau à Berne. Ils s'élèvent aussi contre le maintien d'un organisme d'intervention contraire à la liberté du commerce et de l'industrie.

Fort bien, répondent les partisans de «Monsieur Prix», mais expliquez-nous alors pourquoi vous luttez avec un tel acharnement pour qu'on le supprime ? S'il ne sert à rien, s'il n'a pas contribué à freiner la hausse des prix, il est sans importance et il n'y a pas à le redouter. D'ailleurs, si vous pratiquez des prix conformes au marché, Monsieur Prix n'a pas à vous inquiéter. Il n'agit que lorsqu'il y a des abus.

Il faut encore préciser que c'est cet arrêté sur la surveillance des prix qui sert de base légale à l'obligation d'afficher les prix dans les établissements commerciaux, obligation qui rend des services indéniables aux consommateurs.

Semaine de 40 heures

Il s'agit d'une initiative populaire des organisations progressistes de Suisse (POCH) munie de 54.227 signatures et déposée le 20 novembre 1973. Elle demande l'introduction dans la Constitution d'un nouvel article 34 octies imposant, dans le délai d'un an après son acceptation, une durée normale du travail de 40 heures au maximum par semaine.

Actuellement, la Constitution ne règle pas la durée du travail. C'est la loi sur le travail qui le fait. Elle fixe, pour des raisons sociales et de santé, cette durée légale à 45 heures dans les entreprises industrielles et pour les employés. C'est en général une limite supérieure. Les conventions collectives et les lois spéciales sont généralement en-dessous de ce niveau. D'autres branches ont des durées plus longues (chauffeurs, employés agricoles) pour des raisons propres à chaque profession. Les indépendants, bien entendu, ne sont soumis à aucune réglementation.

L'initiative, elle, ne fait aucune distinction. Les employeurs, les indépendants, les agriculteurs ne sont pas exclus de la norme. Et cette norme, au lieu d'être adaptable et fondée sur le devoir de l'Etat de protéger la santé des salariés, serait absolue et directement applicable.

En période de récession, cela peut paraître souhaitable pour procurer des emplois, mais la Constitution n'est pas une simple loi conjoncturelle adaptable selon les circonstances. Elle pose les principes fondamentaux de l'Etat. Elle est faite pour durer. Les lois et les conventions collectives offrent un cadre beaucoup plus souple. Une telle réduction, d'ailleurs, ne permettrait pas nécessairement d'occuper tout le monde. Un chômeur intellectuel ou un spécialiste du bâtiment ne peut, du jour au lendemain, se muer en ouvrier agricole ou en vétérinaire pour ne citer que deux professions où la durée du travail dépasse largement les normes courantes, et où l'acceptation de cette initiative créerait non seulement des emplois vacants, mais encore probablement une véritable paralysie.

En outre, cela équivaudrait à une augmentation brusque, massive et inégale des salaires puisqu'on travaillerait pour le même salaire, mais les uns une à deux heures de moins que maintenant, d'autres 20, voire 30 heures de moins. Et tout cela sans que la productivité augmente.

Certes, tout le monde souhaite travailler moins en gagnant autant, mais on doit se demander si notre économie, c'est-à-dire chacun de nous, supporterait une réduction aussi rapide et brutale, maintenant surtout où l'industrie a tant de peine à exporter parce que ses coûts (dont les salaires) sont plus élevés qu'à l'étranger. Maintenir ces coûts aussi bas que possible est actuellement notre seule chance de pouvoir encore exporter, donc procurer du travail à une bonne partie des ouvriers et des employés dans ce pays.

Et que dire des indépendants ? On se demande comment faire respecter une telle réglementation chez les petits commerçants ou les agriculteurs, par exemple.

Si une réduction doit avoir lieu, elle doit au moins se faire de façon moins globale et moins rapide. D'ailleurs, le problème sera reposé, d'une façon plus nuancée, si l'initiative du POCH est repoussée. L'Union syndicale suisse vient en effet de lancer une nouvelle initiative demandant une réduction échelonnée de la durée du travail. Bien que cette question de la durée du travail ne soit pas d'ordre constitutionnel, l'administration, le Conseil fédéral, le Parlement, le peuple et les cantons devront encore une fois la discuter d'ici deux ou trois ans.

A-F de Jongh

Organisation mondiale de la santé

L'excellente revue *Santé du Monde*, qu'on peut se procurer gratuitement dans les pharmacies ou directement à l'OMS, Genève, consacre son numéro d'août-septembre 1976 à la femme: exposés sur quelques « dures réalités » de la condition féminine et sur les efforts tentés pour y remédier. Comme toujours, de superbes photos accompagnent les textes.

A propos...

Qui sont nos députés aux Chambres fédérales? Font-ils vraiment les lois?

(suite)

Le législatif fait-il vraiment les lois ? Dans l'esprit de ceux qui le croient, cela signifie que non seulement il les vote, mais qu'aussi il en est l'initiateur et les élabore. Or, c'est en fait l'administration qui joue le rôle créateur à cet égard; c'est elle en effet qui rédige les avant-projets. Certes, l'impulsion vient souvent de l'extérieur, sous forme de motions, postulats, etc. des membres du Parlement; ou encore sous forme d'initiatives populaires visant à une révision partielle de la Constitution. Ces initiatives impliquent pour l'administration des tâches très importantes en matière de conception; lorsqu'elles sont conçues en termes généraux, c'est à l'administration qu'incombe la rédaction des dispositions demandées par leurs promoteurs; et si elles revêtent la forme d'un projet rédigé de toutes pièces, l'administration leur oppose le plus souvent un contre-projet; là encore, la latitude qui est la sienne est énorme. Lorsque la mise en marche du processus législatif n'est pas imposée de l'extérieur — par le Parlement ou le peuple — c'est tout simplement en règle générale le Conseil fédéral qui arrête le moment auquel tels ou tels travaux législatifs doivent être entrepris. Là de nouveau, la rédaction des premiers projets est l'œuvre de l'administration.

Si donc l'administration est un pouvoir, l'appartenance politique de ses cadres supérieurs a une signification considérable. Or, en 1969, la couleur politique des directeurs ou chefs de division des 80 offices de l'administration fédérale était la suivante:

Parti	Directeurs
Radical et conservateur	55%
Bourgeois et paysan	5%
Libéral	3%
Socialiste	3%
Inconnu	34%

La teinte est claire, et ceci n'est pas sans conséquence sur les nombreuses affaires qui passent par le canal administratif.

Il est souvent difficile d'ouvrir les yeux; de rejeter des idées qui nous paraissent incontestables, tant on les a entendu répéter; d'admettre que l'administration n'est pas « neutre »; que nos représentants ne nous représentent après tout pas tellement que ça; que nos législateurs votent des lois sans vraiment les « faire ». Et pourtant, c'est la réalité; une réalité que nombre d'études sont arrivées à cerner et à préciser, permettant par là de jeter sur elle un regard neuf.

Claire Manasta-Rubattel

Fille de joie. La joie de qui?

...demande Benoîte GROULT, dans sa préface à «LA DEROBADE», le livre de Jeanne CORDELIER, paru récemment chez Hachette.

Jeanne Cordelier, née en 1944, est allée à l'école jusqu'à quatorze ans seulement. Alors qu'elle suit les cours d'un centre d'apprentissage, elle rencontre « Gérard » pour lequel elle se prostitue après neuf mois de vie commune. Elle abandonne la prostitution cinq ans plus tard, se marie et commence la rédaction de LA DEROBADE qu'elle écrit, seule, en deux ans. L'assistance de Martine Laroche lui a permis de mettre son manuscrit au point.

Sophie ou Fanny — ce sont les noms professionnels de Jeanne — écrit son journal dans une langue réaliste, cruelle, violente, parfois poétique. Une mère alcoolique, un père incestueux souvent en prison, une soeur qui l'a précédée sur le trottoir, des petits frères à élever... Et tout à coup, l'apparition de Gérard dans sa belle décapotable américaine: très rapidement, Gérard persuade sa maîtresse que l'honneur d'une femme est de faire vivre son homme ! Des quartiers chics de Paris aux bordels de province, Sophie connaît tout de la prostitution et son incessant « devoir »: rapporter toujours davantage; en effet, une meute d'escrocs aux appétits insatiables l'entourent et la menacent, rabatteurs, taulières, tenancières de bar, maquereaux.

« Mardi vingt-cinq.

Trente passes. Journée calme.

Ce matin, Risty m'a envoyée chercher le journal sur la petite place, j'étais folle de joie de cette sortie inattendue. Je n'irai plus chercher le journal. Un gosse m'a jeté une pierre en me traitant de putain.

...Samedi quinze.

Deux heures et demie du matin, soixante-quinze passes... Je ne l'aurais jamais pensé... surtout avec la robe que Toudé m'a forcée à acheter ce matin !

...Dimanche seize.

...Maintenant que tout le monde dort, je vais me mettre à la fenêtre et compter les étoiles. »

KYBOURG
ECOLE DE COMMERCE
GENÈVE — 4, Tour-de-l'Ile — Tél. 28 50 74
Mme M. KYBOURG, directrice
Membre de l'Association genevoise des Ecoles Privées
AGEP

Préparation aux fonctions de
SECRÉTAIRE DE DIRECTION trilingue ou quadrilingue
SECRÉTAIRE-STÉNODACTYLOGRAPHE trilingue ou quadrilingue
SECRÉTAIRE-COMPTABLE trilingue
STÉNODACTYLOGRAPHE bilingue ou monolingue
EMPLOYÉ(E) DE BUREAU bilingue ou monolingue

Langues étrangères enseignées
ANGLAIS : 5 niveaux ; préparation aux examens de la British-Swiss Chamber of Commerce
ALLEMAND : 5 niveaux
ESPAGNOL : préparation aux examens de la Cámara oficial española de comercio en Suiza
ITALIEN : préparation au Diploma di lingua italiana della « Dante Alighieri »
STÉNO ET DACTYLO : préparation aux Concours officiels de Suisse romande.